

### **Régulatif du programme *Français pour tous* (FpT) de la FLSH**

1. Depuis 2013, FpT est un programme de bénévolat de la FLSH en collaboration avec le Service des migrations (SMIG). Sa coordination pédagogique est assurée par l'ILCF. Une coordinatrice en assume l'organisation pratique.
2. FpT accueille chaque semestre jusqu'à 80 migrant-e-s titulaires du permis N, B, F ou S. La fréquence des cours par semaine est fonction du nombre de bénévoles et de la disponibilité des salles.
3. Toutes les inscriptions sont centralisées au SMIG, auprès de la coordinatrice Mme Leïla Weber, qui définit qui sont les migrant-e-s acceptées à FpT et qui les convoque officiellement.
4. Les bénévoles n'admettent à leur cours que les migrant-e-s figurant sur la liste officielle du SMIG. Les effectifs deviennent définitifs au plus tard trois semaines après le début du cours.
5. Conformément à la décision du Conseil de Faculté du 8 décembre 2020, les enseignant-e-s bénévoles peuvent obtenir 3 crédits ECTS pour leur travail, une seule fois (pour un semestre), au titre de compétences transversales, à condition que le/la responsable de pilier reconnaisse la pertinence de cet engagement par rapport à la discipline. La rédaction d'un rapport d'enseignement validé par l'ILCF et la participation aux séances en sont les conditions nécessaires.

LP 31.8.22

